

# INSCRIPTIONS - 2018-2019

## 5<sup>ème</sup> année

Paiement obligatoire par carte bancaire  
sur votre ENT

Connexion par Mozilla, CODE SÉSAME

**POUR LES ETUDIANTS DE 4<sup>EME</sup> ANNEE 17-18,  
AUTORISES A S'INSCRIRE EN 5<sup>EME</sup> ANNEE EN 18-19,**

Du 5 juillet au 27 août

**POUR LES REDOUBLANTS DE 5<sup>EME</sup> ANNEE :**

Du 17 au 21 septembre

### Attention : NOUVEAUTÉ

En application de la loi ORE, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la **contribution vie étudiante (CVEC)** auprès du CROUS ([messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)).

Informations sur :

<https://www.univ-rennes1.fr/candidature-et-reinscription-luniversite-de-rennes-1>

### ATTENTION

En 5<sup>ème</sup> année, **les étudiants, toute filière confondue, sont affiliés à la sécurité sociale du régime des salariés**, que le stage soit effectué en France ou à l'étranger.

**EN CONSEQUENCE, LORS DE VOTRE SAISIE, VOUS DEVEZ INDIQUER :**

Etudiants affiliés à la SS du régime des salariés :

- Catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant : « *Profession intermédiaire santé et trav. social* »,
- Activité : « *étudiant rémunéré au titre des ses études* »,
- Quotité travaillée : « *Temps partiel inférieur au mi-temps ne nécessitant pas la SS étudiant* ».

### **IMPORTANT : Adresses et n° de téléphone**

Réactualiser, pour l'année en cours, l'adresse où l'on peut vous joindre ainsi que le n° de portable et/ou téléphone fixe.

**Mettez à jour l'adresse fixe.**

**Les cartes d'étudiants vous seront envoyées par courrier à la rentrée.**

ATTENTION : RESTRUCTURATION DU SERVICE A LA RENTRÉE 18-19 :

P5 : Bureau Pharmacie-Odontologie